



# FEDERATION DES RAIDS MULTISPORTS DE NATURE

## CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE

(Le jour de l'épreuve, le certificat médical doit être daté de moins de 1 an)

**Je soussigné(e) : ....., docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour**

**M., Mme ou Mlle ..... dont l'état de santé ne présente aucun signe clinique décelable à la pratique des épreuves de manifestations multisports de nature en compétition ( Raids multisports\* )**

*Les raids multisports sont des enchaînements d'activités de sports nature non motorisées.*

*Ils sont majoritairement composés de course à pied, VTT, canoë-kayak. Les distances et dénivelés peuvent varier considérablement d'une épreuve à l'autre.*

*Il est donc recommandé aux pratiquants de décrire le plus précisément possible au praticien, les caractéristiques du ou des raids auxquels il souhaite participer.*

### Cochez les activités sportives

#### **Activités sportives de base :**

- Trail / Course à pied
- Cyclisme/ VTT
- Canoë / Kayak
- Course d'orientation
- Epreuves de cordes (escalade)
- Activités Aquatiques

#### **Activités sportives non mentionnées**

- 
- 
- 

*Attention, certaines activités spécifiques comme la plongée subaquatique... peuvent nécessiter des certificats visés par des médecins spécialisés ou des médecins fédéraux.*

**Nombre d'activités cochées :**

**Date :**  
**Signature du médecin + cachet**

**Aucune rayure ne sera acceptée**

L'article L 231-2 du Nouveau Code de la Santé Publique prévoit que les Fédérations doivent veiller à la santé de leurs licenciés.

En application de l'article L.231-2 de ce Code, la délivrance de ce certificat ne peut se faire qu'après un « examen médical Approfondi » qui doit permettre le dépistage d'une ou plusieurs affections justifiant une contre indication temporaire ou définitive.

[www.raidsmultisports.fr](http://www.raidsmultisports.fr)